



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 39025

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat chargé de la francophonie sur les inquiétudes exprimées par diverses personnalités concernant la place de la langue française lors des prochains jeux Olympiques d'Atlanta. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour que soient intégralement respectées les dispositions de la charte olympique instituant comme langues officielles des jeux Olympiques le français et l'anglais.

Texte de la réponse

La langue française est intimement liée à l'histoire des jeux Olympiques de l'ère moderne. Langue maternelle de leur fondateur, Pierre de Coubertin, elle est aussi l'une des deux langues officielles du mouvement olympique. Partagée par le quart des pays, le français participe pleinement à l'ambition olympique : faire communiquer des hommes et des femmes de toutes origines dans un grand élan commun vers l'excellence. Le Gouvernement partage pleinement la préoccupation exprimée par la représentation parlementaire s'agissant de la place de la langue française lors des prochains jeux d'Atlanta. C'est ainsi qu'ont été entreprises, dès l'année dernière, diverses actions, en particulier la mise à disposition du comité d'organisation d'équipes de traducteurs et d'une documentation lexicographique dans le domaine du sport, ainsi qu'une opération de formation linguistique. Un retard a été déploré dans le domaine de la formation, imputable au comité d'organisation. Cette difficulté a été identifiée par le consulat général de France à Atlanta. À l'initiative du ministre de la jeunesse et des sports une délégation française s'est rendue à Atlanta au mois de février pour appeler l'attention du comité d'organisation sur le respect de l'emploi du français durant les Jeux. À la demande de la France, cette démarche a été relayée par nos partenaires francophones, tant auprès des autorités américaines que du comité d'organisation. Ces contacts à tous les niveaux ont permis de manifester la vigilance de la France et des pays francophones, et d'obtenir des assurances sur l'utilisation du français à Atlanta. Ainsi, le 18 avril dernier, le président du comité d'organisation des jeux d'Atlanta a assuré le ministre de la jeunesse et des sports, du respect, en tous points, des dispositions de la charte olympique, notamment en ce qui concerne la langue française. Le 11 mai, à l'occasion de la première assemblée des élus français du sport international, le directeur général du comité international olympique a souligné qu'il n'était pas question de remettre en cause le statut olympique de la langue française. À plus long terme, le groupe de travail interministeriel sur le « français langue du sport » prépare actuellement un programme de coopération linguistique avec le comité d'organisation des jeux de Nagano et a déjà pris des contacts avec le comité d'organisation des jeux de Sydney. Enfin, le plan d'action en faveur du français langue du sport prévoit d'offrir une formation en français aux dirigeants étrangers du sport, fonctionnaires des ministères chargés du sport, présidents ou secrétaires généraux des différentes fédérations. Il s'attache également à promouvoir la langue française à l'occasion de grandes compétitions internationales. C'est ainsi que le français demeurera langue officielle de l'olympisme moderne.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39025

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : francophonie

Ministère attributaire : francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 1996, page 2673

Réponse publiée le : 10 juin 1996, page 3130